

URBASOLAR

Société par Actions Simplifiée au capital de €200.000
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
492 381 157 R.C.S. Montpellier

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JUILLET 2008**

L'an deux mil huit, et le 18 juillet 2008 à 10 heures 30, les associés de la société URBASOLAR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux du Cabinet Reinhart Marville Torre sis au 58, avenue Kléber, 75116 Paris, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Etienne LADOUGNE n'étant pas présent, Madame Stéphanie Giraud préside la séance en sa qualité de Directeur Général.

Monsieur Philippe Raybaud est désigné comme secrétaire.

La société AXIOME, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) Les avis de convocation,
- 2) La feuille de présence à l'assemblée générale,
- 3) Un exemplaire des statuts,
- 4) Le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale.

Puis, Monsieur le Président déclare le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission du Président,*
- *Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président donne lecture du projet de texte de résolution.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Etienne LADOUGNE de ses fonctions de Président de la Société et ce à effet de ce jour.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les associés décident de nommer à compter de ce jour Madame Stéphanie GIRAUD (née ANDRIEU) en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée illimitée.

Du fait de cette nomination, Madame Stéphanie ANDRIEU cesse d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

Madame Stéphanie ANDRIEU a déclaré par avance qu'elle acceptait sa nomination et qu'elle ne se trouvait dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par la loi lui interdisant d'exercer les fonctions de Président de la Société.

Madame Stéphanie ANDRIEU dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les associés décident de fixer la rémunération de Madame Stéphanie ANDRIEU pour ses fonctions de Président de la Société à la somme de € .7.500 brut par mois.

Elle pourra, par ailleurs, prétendre au remboursement sur justificatifs des frais raisonnablement encourus dans l'intérêt social.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

LE PRÉSIDENT

MADAME STEPHANIE GIRAUD



LE SECRETAIRE

MONSIEUR PHILIPPE RAYBAUD

